Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260730-D_20260730_05-DE

D.N°2026-07-30*05

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du Jeudi 30 Juillet 2026

Date convocation : 24/07/2026	Le trente du mois de juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gurvan LE MUZIC, 1er Adjoint au Maire**
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoir : 01	**Etaient présents :** LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Jeanne ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel **Absents Excusés :** LE CALVEZ Joyselle ; DESVAUX Benoît donne pouvoir à M. Yann CREC'HRIOU **Absents** : XXXX **Secrétaire de séance** : BRIOT Angélique

Objet : FINANCES – Décision modificative n°01/2026

M. Le 1er Adjoint indique que dans le cadre des travaux de l'église. Il aurait fallu prévoir des crédits budgétaires au compte 238 de la section d'investissement pour le paiement des avances versées sur commande. Ces crédits n'étant pas ouverts, il convient de le faire.

Transfert de crédit du compte 2131 au compte 238 pour un montant total de

Lot n°01	Groupe Villemain	=	5.811,91€ TTC
Lot n°02	Ty Coat	=	1.828,54€ TTC
	Art Protect	=	1.086,06€ TTC
	Le Ray	=	816,84€ TTC

Total des crédits nécessaires au compte 238 = 9.543,35 euros TTC arrondi à 9.544,00

Ecritures à réaliser Compte 2131 = - 9.544,00
Compte 238 = + 9.544,00

Il demande au conseil municipal de délibérer

VU la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 238 de la section d'Investissement pour pouvoir procéder au paiement des avances à verser sur commande du marché public des travaux du clocher de l'église.

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260730-D_20260730_05-DE

D.N°2026-07-30*05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative N°01/2026

COMMUNE DE KERMARIA SULARD - BUDGET COMMUNAL

DM n° 1	2026
INSEE	22090

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131 : Constructions bâtiments publics	9 544.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**9 544.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	9 544.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**9 544.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	9 544.00 €	9 544.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**9 544.00 €**		**0.00 €**

M. Le 1er Adjoint demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal, après débat et délibération avec

14 voix POUR ; 00 voix CONTRE ; 00 abstention

VALIDE la décision modificative n°01/2026 telle qu'elle a été présentée par Monsieur le 1er Adjoint.

AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires

Secrétaire de séance
BRIOT Angélique

Le Président de séance
1er Adjoint au Maire
LE MUZIC Gurvan

MAIRIE DE KERMARIA-SULARD 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.